



**Commune de Lussery-Villars
Municipalité**



Photo : M. Rawyler

Rapport de gestion et comptes 2023

Index des abréviations

AAS	Agence d'Assurances sociales
AIPCV	Association Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge
AJERCO	Accueil de Jour de l'Enfance Région Cossonay
AMO	Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage
ARASPE	Association Régionale Action Sociale – Prilly Echallens
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Penthalaz
ASIVenoge	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge
ASPIC	Association Piscine Intercommunale des Chavannes
ASPMAD	Association pour la Promotion de la santé et le Maintien à Domicile
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile
CAMAC	Centrale des Autorisations en Matière de Constructions
CH	Contrôle des Habitants
CMS	Centre Médico-Social
Codir	Comité de direction
Copil	Comité de pilotage
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
EC	Eaux Claires
EU	Eaux Usées
EP	Epuration
EHNV	Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance
MBC	Transport de la région Morges – Bière - Cossonay
ORPC	Organisation Régionale de la Protection Civile
PCi	Protection Civile
PDDE	Plan Directeur de la Distribution de l'Eau
PACOM	Plan d'Affectation Communal
PGEE	Plan Général d'Evacuation des Eaux
POCAMA	Portail Cantonal des Manifestations
PRU	Point de Rencontre d'Urgence
PPDLV	Collaboration intercommunale Pent haz – Penthalaz – Daillens – Lussery-Villars
RI	Revenu d'Insertion
RSNB	Réseau Santé Nord Broye
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SDT	Service du Développement Territorial
SGZA	Stratégie de Gestion des Zones d'Activités
STEP	Station d'Epuration des eaux usées
UAPE	Unité d'Accueil pour les Ecoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
Venoge 6	Collaboration intercommunale PPDLV, Mex et Vufflens-la Ville



Table des matières

Première partie : rapport de gestion 2023

Index des abréviations	2
Table des matières	3-5
Préavis municipal	6
Conseil général	7
- <i>Composition au 31.12.2023</i>	
- <i>Votations</i>	
Municipalité	8-9
- <i>Dicastères janvier à juin 2023</i>	
- <i>Dicastères juillet à décembre 2023</i>	
Administration générale	10-11
- <i>Personnel communal – Effectif au 31.12.2023</i>	
- <i>Informatique, téléphone, internet</i>	
- <i>Affaires juridiques</i>	
- <i>Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV)</i>	
- <i>Union des Communes Vaudoises</i>	
Greffes Municipales	12
- <i>Naturalisations</i>	
- <i>Bulletin municipal</i>	
Contrôle des habitants	12-13
- <i>Chiffre de la population</i>	
- <i>Bureau des étrangers</i>	
- <i>Documents d'identité</i>	
- <i>Jubilaires / Octogénaires et nonagénaires</i>	
- <i>Registre des chiens</i>	
- <i>Registre civique</i>	
- <i>Recensement des entreprises</i>	
- <i>Abonnements CFF</i>	
- <i>Abonnements Ciné-Séniors</i>	
Vie villageoise	13-16
- <i>Chasse aux œufs</i>	
- <i>Jeu de piste</i>	
- <i>Tour de Gourmandie</i>	
- <i>Tour de Romandie</i>	
- <i>Sortie des Tamalous</i>	
- <i>Réception des jeunes Citoyens</i>	
- <i>50 ans de la Chapelle</i>	
- <i>Fête Nationale</i>	
- <i>Halloween</i>	
- <i>Réception des nouveaux habitants</i>	
- <i>Fenêtres de l'Avent</i>	
- <i>Distribution des sapins de Noël</i>	
- <i>Petits comptes</i>	
- <i>Avent Ensemble</i>	
- <i>Fête de Noël</i>	
- <i>Activités diverses sur la commune</i>	
Cultes	16
- <i>Paroisse protestante</i>	
- <i>Paroisse catholique</i>	

Police des constructions	17
- <i>Permis de construire</i>	
- <i>Urbanisme</i>	
Instruction publique et sport	17-20
- <i>ASIVenoge</i>	
- <i>ASICoPe</i>	
- <i>ASPIC</i>	
- <i>AIPCV</i>	
- <i>Transports scolaires</i>	
Sécurité Publique	20
- <i>Répondant communal</i>	
- <i>Contrôle radar</i>	
ORPC	20-21
- <i>Point de rencontre d'urgence (PRU)</i>	
- <i>Grippe aviaire</i>	
SDIS Venoge	22
Gestion des déchets	22-23
Services industriels	24-25
- <i>Eau potable</i>	
- <i>Vy de Mauraz</i>	
- <i>Réseau d'égout, d'épuration</i>	
- <i>STEP Entente intercommunale</i>	
Routes	26
- <i>Réfection des routes</i>	
- <i>Sécurisation</i>	
Eclairage public	26
Cours d'eau	27
- <i>Venoge</i>	
- <i>Canal du Moulin</i>	
Parcs et promenades	27
- <i>Cimetières</i>	
- <i>Place de jeu</i>	
- <i>Fontaines</i>	
Sécurité sociale	27-31
- <i>Dons aux associations</i>	
- <i>Plan canicule</i>	
- <i>Cohésion sociale</i>	
- <i>Réseau AJERCO</i>	
- <i>ARASPE</i>	
- <i>ASPMAD</i>	
- <i>Revenu d'insertion</i>	
- <i>EHNV</i>	
- <i>Réseau Santé Nord Broye</i>	
- <i>Transports accompagnés</i>	
- <i>Logement</i>	
PPDLV	31-33
- <i>Bibliothèque intercommunale de la Venoge</i>	
- <i>Local des jeunes</i>	
- <i>Bus PPDLV</i>	
- <i>Ludothèque intercommunale de la Venoge</i>	
Société de tir	32

Domaines	32-33
- Terrain communal	
- Forêts	
Bâtiments communaux	33-34
- Maintenance et transformations	
- Gestion des bâtiments communaux	
- Vieux-collège (Place de Lussery 4)	
- Auberge communale (Dîme 2)	
- Administration communale	
- Salle des Vergers (Eclépens 13)	
- Collège (Eclépens 2)	
- Refuge	
- Villars 10, maison de commune	
- Abri PC	
Energie – environnement	34
Règlements en vigueur	34

Deuxième partie : comptes 2023

Préambule et bases légales	35
Comptes 2023 – résultats principaux	35-38
Comptes 2023 – présentation succincte	38
Conclusions	39





Préavis municipal n° 01/2024
Rapport de gestion et comptes 2023

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 93c de la loi du 28 février 1956 sur les communes, à l'art. 334 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes et à l'art. 88 du règlement du Conseil général de Lussery-Villars du 21.06.2016, la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation le rapport de gestion et comptes de l'année 2023.

La Municipalité vous présente un seul préavis contenant dans la première partie, le rapport de gestion, qui porte sur les tâches liées aux activités de la Municipalité et dans la deuxième partie, les comptes et commentaires qui se rapportent sur les éléments financiers.

Ce document se veut aussi être le reflet des évènements qui ont agrémenté la vie de la Commune durant l'année écoulée.

Le travail n'a pas manqué en ce qui concerne les activités communales et différentes études se sont poursuivies durant cette année et porteront leurs fruits dans les années qui viennent. Cette année, la Municipalité a été occupée par la transformation du bâtiment de Villars 10.

La Municipalité tient à remercier dans son ensemble le Conseil pour la confiance qu'il lui témoigne, ainsi que pour le travail effectué. De même, elle a apprécié tout au long de l'année, la collaboration des commissions qui lui apportent une aide et un soutien précieux, avec le souci constant d'une bonne gestion du bien commun.

La Municipalité exprime ses remerciements au personnel de la Commune qui contribue au bon fonctionnement de l'administration communale.



Municipalité au 31.12.23

De gauche à droite :
Jean-François Gatabin, Sonja Saturnin,
Yvan Stutzmann, François Weihs,
Christian Liard .

Première partie – Rapport de gestion 2023

Conseil général - Composition au 31.12.2023

Présidente	Vice-président	Secrétaire	Secrétaire supp.
Carosella Laura	Marmet Daniel	Rawyler Martine	Presti Nadia
Scrutatrice	Scrutatrice	Scrutatrice supp.	Scrutatrice supp.
Bietenholz Nicole	Berclaz Yvette	Badan Sandrine	Presti Nadia

Commission de gestion et des finances

Badan Sandrine
Marmet Daniel
Berclaz Yvette
Isoz Françoise
Cardinale Nicola

Commission de recours en matière d'impôts

Badan Sandrine
Presti Nadia
Lorimier Pascal

Délégué AJERCO

Badan Sandrine
Jan du Chêne Karin, suppléante

Délégué ASPIC

Selva Gisèle
Collet Véronique, suppléante

Délégué ASICOPE

Piguet Cédric
Chapuis Laurent, suppléant

Délégué ASIVENoge

Chapuis Laurent
Piguet Cédric, Suppléant

Délégué ass. Vy-de-Mauraz

Püntener Marc
Georges Gérald, suppléant

Commission Plan d'affectation

Presti Nadia
Selva Andrea
Georges Gérald
Lorimier Pascal
Chevalley Kevin

Commission modification statuts ARASPE

Badan Sandrine
Isoz Françoise
Bietenholz Nicole
Selva Andrea
Carrel Michel

Commission de construction "Rue de Villars 10"

Marmet Daniel - Badan Sandrine - Georges Gérald - Beausire Tunç Carine.

A l'appel de la dernière séance 2023, le Conseil général comptait 48 conseillères et conseillers. Le Conseil général s'est réuni 4 fois.

En raison des travaux de Villars 10, le bureau du Conseil général et le bureau de vote (boîte aux lettres) se situent depuis juin à l'administration communale, rte de Cossonay 23.

La liste des préavis présentés et acceptés durant l'exercice 2023 :

- 01-2023 Demande crédit d'investissement pour la transformation du bâtiment ECA N° 218, sis à la rue de Villars 10
- 02-2023 Rapport de gestion et comptes 2022
- 03-2023 Création de l'Association intercommunale Vy-de-Mauraz
- 04-2023 Arrêté d'imposition pour l'année 2024 - 2025
- 05-2023 Crédit complémentaire dépassement du budget 2023
- 06-2023 Budget 2024

Votations



Scrutin fédéral, cantonale et élection à la Municipalité :
18 juin 2023

Municipalité - Dicastères de janvier à juin 2023

Stutzmann Yvan, Syndic (suppléant : Vice-Syndic)

Administration générale - Finances - Police - Urbanisme / Transport - Développement durable - Valorisation du patrimoine immobilier - Manifestations.

Délégations : UCV, ARGdV (bureau du comité et comité), ASIVenoge (Président assoc.), musée du Cheval, Amis du Château de La Sarraz.

Liard Christian, Vice-Syndic (suppléant : Saturnin Sonja)

Déchets - Déchetterie - Protection civile - Bâtiments communaux - Tourisme.

Délégations : ARGdV, ORPC, Valorsa, Cridec / Au Codir de ASICoPe, ASIVenoge et AIPCV.

Saturnin Sonja, Municipale (suppléant : Cardinale Nicola)

Ecoles - Social - Petite enfance - Bibliothèque / Local des Jeunes / Ludothèque - Eglises.

Délégations : ASICoPe, ASIVenoge, EHNv, ARASPE, AJERCO, ASPMAD, ASPIC.

Cardinale Nicola, Municipal (suppléant : Gatabin Jean-François)

Routes / Eclairage Public - Voirie - Domaines - Police des constructions - Suivi de chantier.

Gatabin Jean-François, Municipal (suppléant : Liard Christian)

STEP - Réseau d'eau et égouts / BH - Forêts - Cimetières - Place de jeu - SDIS.

Délégations : Réservoir de Vy (Codir), SDIS Venoge, Grpmt forestier Sépey-Mormont, AIPCV.

Le 18 juin, une élection complémentaire a eu lieu afin de remplacer Monsieur Nicola Cardinale, démissionnaire. Deux candidats s'étaient déclarés pour un siège. Monsieur François Weihs, président de la commission de gestion du Conseil général du village a remporté, dès le 1^{er} tour, le duel qui l'opposait à Monsieur Carmine Ciaramella. 19 voix de plus que son adversaire, soit 72 contre 53 et en dépassant la majorité absolue de 3 voix. Taux de participation 40 %.

Municipalité - Dicastères de juillet à décembre 2023

Stutzmann Yvan, Syndic (suppléant : Vice-Syndic)

Administration générale - Finances - Police - Urbanisme / Transport - Développement durable - Valorisation du patrimoine immobilier - Manifestations.

Délégations : UCV, ARGdV (bureau du comité et comité), ASIVenoge (Président assoc.), musée du Cheval, Amis du Château de La Sarraz.

Liard Christian, Vice-Syndic (suppléant : Saturnin Sonja)

Déchets - Déchetterie - Protection civile - Bâtiments communaux - Tourisme.

Délégations : ARGdV, ORPC, Valorsa, Cridec / Au Codir de ASICoPe, ASIVenoge et AIPCV.

Saturnin Sonja, Municipale (suppléant : Weihs François)

Ecoles - Social - Petite enfance - Bibliothèque / Local des Jeunes / Ludothèque - Eglises.

Délégations : ASICoPe, ASIVenoge, EHNv, ARASPE, AJERCO, ASPMAD, ASPIC.

Weihs François, Municipal (suppléant : Gatabin Jean-François)

Routes / Eclairage Public - Voirie - Domaines - Police des constructions - Suivi de chantier.

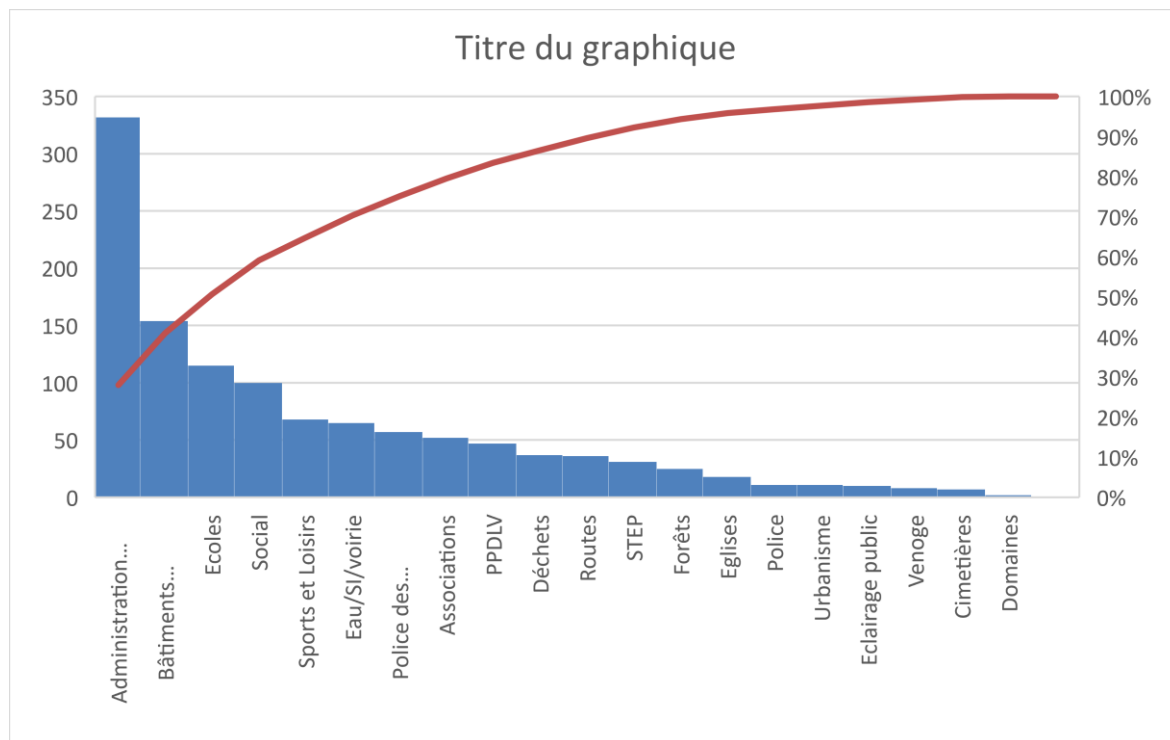
Gatabin Jean-François, Municipal (suppléant : Liard Christian)

STEP - Réseau d'eau et égouts / BH - Forêts - Cimetières - Place de jeu - SDIS.

Délégations : Réservoir de Vy (Codir), SDIS Venoge, Grpmt forestier Sépey-Mormont, AIPCV.

La Municipalité a siégé lors de **38 séances ordinaires** qui ont lieu le lundi soir. La durée des séances est en moyenne de 2h30, sans compter la préparation des séances. A ces séances s'ajoutent de nombreuses réunions avec des commissions, des associations intercommunales, divers partenaires, architectes, fournisseurs et autres. Le nombre d'heures de vacation de l'ensemble de la municipalité s'est élevé à **1186 heures** (sans les séances de municipalité). Plus de **200 séances intercommunales** et séances diverses. **134 décisions** ont été prises par la Municipalité.

Pour rappel, les décisions municipales prises en séance sont affichées au pilier public et sur le site internet au début de chaque mois.



Cette année, la Municipalité n'a pas tenu la buvette de la patinoire à Penthalaz.

Depuis quelques années, une rencontre annuelle a eu lieu avec les Municipalités de Bavois, Eclépens, Daillens, Oulens-sous-Echallens et Lussery-Villars ainsi que les personnes du bureau (bourse, CH, greffe). En 2023, la rencontre a été organisée par Eclépens le 8 mai.

En décembre, la Municipalité a le plaisir de distribuer dans chaque boîte aux lettres de la commune le calendrier communal.

La recherche de patrouilleur scolaire a été vaine, malgré plusieurs appels.

Une fois par année, M. Dessauges, préfet du district du Gros-de-Vaud rend visite à la Municipalité pour échanger et contrôler la tenue des registres de l'année en cours. Cette visite a eu lieu le 17 janvier 2024 et a été suivie d'un repas avec une autre commune du district, soit Boulens.

Le Préfet a pris connaissance de tous les documents qu'il désirait contrôler, que cela soit ceux du Conseil Général, dont sa Présidente Laura Carosella et sa secrétaire Martine Rawyler étaient présents, que ceux de la Municipalité. Il a félicité les secrétaires, le bureau de Conseil Général et la Municipalité pour la tenue de ces documents et de leurs exactitudes.

La Municipalité tient à remercier Martine Rawyler pour le travail effectué, ainsi que sa disponibilité. Nous remercions également notre secrétaire Anne-Claude Baud et le boursier Iban Garcia pour leur professionnalisme et la qualité de leur travail.

Administration générale

Personnel communal – Effectif au 31.12.2023

Notre commune n'a pas d'employé communal fixe. Afin de répondre aux besoins multiples pour notre village, nous pouvons compter sur Jean-Henri Chevalley qui collabore à l'entretien du patrimoine communal, des espaces verts, de la déchetterie, de l'entretien des différents locaux et sans oublier, la pose des affiches à toutes les entrées du village. Le taux pour son activité est équivalent à 20 %.

Nous avons également plusieurs personnes qui ont des tâches définies et qui donnent de leur temps à la bonne marche de la commune, selon la liste ci-dessous, cela représente **578 heures**. Une augmentation due au jour supplémentaire de la déchetterie mobile le vendredi.

Surveillance horloge du vieux collègue	Patrick	Brocard
Nettoyage salle des Vergers	Barbara	Chevalley
Entretien divers - aide	Kevin	Chevalley
Entretien et soin bacs à fleurs - fontaine	Elisabeth	Galley
Entretien chapelle, collègue, administration	Marianne	Golay
Entretien et soin bacs à fleurs - fontaine	Muriel	Guillemin
Suppléance entretien bâtiments	Lilianne	Piguet
Responsable refuge	Cédric	Piguet
Entretien et soin bacs à fleurs - fontaine	Sylviane	Porret
Aide à la déchetterie mobile	Marc	Püntener
Aide à la déchetterie mobile	Pierre-Alain	Guillemin

Pour l'administration communale (greffe, contrôle des habitants et une partie du travail de la bourse), Anne-Claude Baud est engagée à 70 %. La bourse est tenue par la commune de Penthalaz à 30 % sous la responsabilité du boursier Iban Garcia qui est secondé par ses collaboratrices Christelle Lavanchy et Sara Ribeiro.

Pour la STEP, Guy Hildenbrand est engagé à 30 % et Cédric Piguet est en suppléance en cas de nécessité.

Nous profitons de réitérer tous nos remerciements à ces personnes pour tout le travail accompli. Un repas a été organisé à l'Auberge communale le 23 février.

Informatique, téléphone, internet

Les données communales sont protégées grâce à des sauvegardes externes de son parc informatique. La société Proclick s'occupe avec professionnalisme et attention de la sécurité des données de notre serveur. Elle est sensible à nos exigences et fait tout le nécessaire pour que la sécurité soit optimale.

Les Municipaux ont leurs propres portables pour avoir l'accès aux documents en tous lieux sur la GED et également prendre connaissance du courrier pour la séance de Municipalité.

Le parc informatique se compose d'un poste de travail fixe au greffe municipal, deux ordinateurs portables (greffe et secrétaire du Conseil général) et cinq portables pour la Municipalité.

Nous sommes hébergés par Infomaniak et les accès Internet sont fournis par Swisscom.

En 2024 afin d'être compatible avec MCH2 et la commune de Penthalaz, le programme comptabilité et contrôle des habitants sera changé.

L'accueil du site internet www.lussery-villars.ch donne différentes actualités et il est régulièrement mis à jour.



Affaires juridiques

Le Tribunal a débouté la commune suite au recours déposé contre le permis de construire pour les travaux de Camandona à Dailens.

Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV)

L'Association a pour but de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités touristiques, économiques, culturelles, des équipements et des services.

Elle a également pour objectif de coordonner les actions intercommunales et de demeurer à l'écoute des entreprises et des habitants du Gros-de-Vaud afin de répondre à leurs besoins.

36 communes et 204 membres privés (entreprises, associations et particuliers) sont membres de l'ARGdV. Plusieurs entreprises de notre commune y font partie.

Les huit députés du district du Gros-de-Vaud et le préfet sont systématiquement invités aux séances du comité de l'Association et peuvent également participer aux séances des différentes commissions. Ils bénéficient ainsi en direct des informations qui concernent les actualités régionales.

L'assemblée générale élit pour la législature son Comité composé de 9 syndics (2 par secteur sud, est, ouest, nord et du Syndic d'Echallens) et de 4 représentants du secteur privé. Les représentants au comité des communes Ouest du district sont Messieurs Didier Chapuis, Syndic de Penthalaz et Yvan Stutzmann, Syndic de Lussery-Villars. La présidente est Madame Monique Hofstetter et Monsieur Alain Flückiger, secrétaire général.

Madame Géraldine Regamey a repris la direction d'Echallens Région Tourisme à la suite du départ de Monsieur Vincent Mercier.

Cinq ans après les dernières modifications, une révision partielle des statuts s'est avérée nécessaire pour s'assurer la conservation d'une majorité des suffrages aux communes, mettre à jour les compétences de l'AG, du Comité et du Bureau, adapter le fonctionnement du secrétariat régional avec les commissions thématiques et ad hoc, ainsi que intégrer un nouvel article qui précise qui peut engager l'Association. Un article permettant les votes par correspondance ou numériques a également été ajouté.

Le rapport complet est à consulter sur le site <https://www.grosdvaud.ch>.

Union des Communes Vaudoises (UCV)

C'est dans le cadre d'une fête de cinq jours, intitulée UNION 23, que les communes de Montanaire et Boulens ont accueilli la traditionnelle Journée des communes vaudoises (JCV) le samedi 10 juin. 1700 personnes étaient réunies à Chapelle-sur-Moudon ce jour-là.

Suite à la signature de la convention cybersécurité Canton-Communes, depuis le 1er janvier 2024, une force d'intervention cantonale est active pour soutenir les communes et associations intercommunales en cas de cyber-attaques mais également pour accompagner, conseiller et fournir des informations utiles sur la cyber-résilience

Un accompagnement par l'UCV pour les boursiers vaudois dans la transition MCH2 (modèle comptable harmonisé 2), via un cycle de formation, a été un succès. Plusieurs cours, à la fréquentation accrue, ont été organisés pour les communes dont l'année de passage est 2025.

Le rapport complet est à consulter sur le site <https://www.ucv.ch>.



Greffe municipal

Naturalisations

3 demandes de naturalisation ont été déposées et 5 accordées.



Bulletin municipal

Chaque ménage de Lussery-Villars reçoit le bulletin municipal « Lussery-Villars Info », qui a changé de « look », déposé dans la boîte aux lettres ou diffusé par Newsletter. Il est un complément au site internet. 8 bulletins communaux ont été distribués. Les communes avoisinantes, quelques associations et nos Députés du district du Gros-de-Vaud le reçoivent également. Nous souhaitons qu'il soit également un moyen de communication pour les citoyens et citoyennes de la commune. Ces bulletins permettent de partager diverses informations et ils peuvent être consultés sur le site internet.

Contrôle des habitants

Chiffre de la population

Le chiffre de la population au 31 décembre 2023 s'élève à **473 habitants**.



Durant l'année, nous avons dénombré : 4 naissances, 1 décès, 2 mariages, 61 départs et 45 arrivées.

Bureau des étrangers

Le contrôle des habitants s'occupe de tout le flux concernant l'enregistrement des arrivées des étrangers. Le nombre d'effectif des étrangers s'élève à : **78**, soit 28 permis B et 50 permis C.

Documents d'identité

Le bureau a établi **18** demandes de cartes d'identité, soit 10 adultes et 8 enfants. La nouvelle carte d'identité (CI) suisse a été émise à partir de mars 2023. Comme pour le nouveau passeport suisse, cette carte conjugue des éléments de sécurité de pointe et un nouveau design. Les émoluments de cette carte restent inchangés. Toutes les cartes d'identité délivrées à ce jour conservent leur validité.

Jubilaires / Octogénaires et nonagénaires

La Municipalité a félicité et célébré ses jubilaires ! Ils ont fêté leurs 80 ans : Madame Huguette Desponds le 18 février, Monsieur Jean-Pierre Guerry le 9 septembre et Monsieur Bernard Mouron le 12 septembre. Madame Marinette Chappuis, ses 90 ans le 23 août. Ils ont reçu un journal du jour de la naissance, un bon d'une valeur de CHF 200.00 ainsi que des fleurs.

La doyenne du village est Madame Gisèle Guillemain qui a fêté ses 94 ans et notre doyen, il s'agit de Monsieur André Chapuis qui a fêté ses 86 ans.

Registre des chiens

La tenue à jour du registre des chiens comprend la gestion des inscriptions, des décès et des changements de propriétaires. Une fois par année, les données sont transmises à l'Office d'impôt du district pour la facturation de l'impôt communal (CHF 60.-/chien), et de l'impôt cantonal (CHF 100.-/chien). Au 31.12.2023, la commune recense un total de **47 chiens**.

Registre civique

Le bureau du contrôle des habitants est responsable de la gestion du rôle des électeurs. Avant chaque scrutin, il transfère au Bureau cantonal un fichier validé des électeurs inscrits. Le conditionnement et l'envoi du matériel de vote sont effectués par la Direction des achats et de la logistique du Canton de Vaud (DAL). Le bureau s'occupe également des mutations qui interviennent entre le délai donné pour le transfert des données du rôle et la date du scrutin. Le bureau transmet également le rôle des votants, s'il est demandé. De plus, avant le scrutin du dimanche, il est procédé avec la secrétaire du Conseil général à l'ouverture des enveloppes et contrôle des cartes de vote. Un procès-verbal est rédigé.

Recensement des entreprises

Le boursier est en charge du recensement des entreprises, indépendants et personnes morales.

Au 31.12.2023, **29 entreprises** ont une activité sur le territoire communal et inscrites au registre du commerce. 15 individuelles - 1 Sàrl - 1 coopérative - 5 SA et 7 associations.

Abonnements CFF

Toute personne domiciliée à Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Vufflens-la-Ville, Mex, Bournens, BousSENS et Sullens peut commander une carte au prix de CHF 39.--. Un total de 5 cartes par jour est à disposition à l'administration communale de Penthalaz. Elles peuvent être réservées directement sur le site internet de la commune. C'est **100** cartes journalières qui ont été achetées pour la commune. Le montant à verser pour les cartes non vendues est de CHF 199.70 pour la commune.

Dès le 01.01.2024, le concept des cartes journalières "communes" a été revisité et fonctionnera sous une forme nouvelle. Les citoyens pourront se rendre dans la commune de leur choix, pour autant qu'elle offre cette prestation, et acquérir la nouvelle carte journalière dégriffée Commune.

Abonnements Ciné-Séniors

La commune propose à ses aînés de participer pour moitié prix, soit CHF 40.00 au lieu de CHF 80.00 un abonnement Ciné-Séniors du cinéma de Cossonay. 2 abonnements ont été achetés pour la saison 2023-2024.



Vie villageoise

Il est important que nos manifestations contribuent grandement à maintenir un tissu social indispensable à la vie et à la bonne ambiance villageoise. Toutes ces manifestations ont été assurées par les fidèles bénévoles et par les membres de la Municipalité. Un grand merci chaleureux à toutes et tous !

Chasse aux œufs

Du 6 au 12 avril, Martine Rawyler a proposé une chasse aux œufs à travers la commune, il suffisait de retrouver des petites cartes en forme d'œuf, cachées aux 7 fontaines du village et aux 2 arrêts de bus côté Villars. Le mot à découvrir : EXCELLENT.



Jeu de piste



Le 8 avril, un jeu de piste a été organisé par la Diacre Madame Catherine Novet autour de la chapelle. Une dizaine de famille avec beaucoup de petits entre 2 et 4 ans étaient présentes. Les parents ont joué le jeu en répondant au quizz.

Ensuite une histoire de Pâques a été contée dans la chapelle, un bon moment de partage. L'après-midi s'est terminé en musique et en danse !

Tour de Gourmandie

Le 23 avril, 280 cyclistes ravis ont pris part au premier tour de Gourmandie organisé par le comité d'organisation du TDR, étape de Vufflens-la-Ville. Ce tour consistait à une balade à vélo, avec différents arrêts à la découverte de produits locaux.

Départ à 9h00 de Vufflens-la-Ville, pour un ravitaillement à Mex, déjeuner à Daillens et ensuite sur notre commune au Moulin, pour l'apéro : petite assiette de produits du terroir (viande) des Saveurs du Coin et un petit feuilleté aux champignons de l'Auberge communale, agrémenté d'une petite touche d'ail noir de Christophe Gatabin et dégustation de vin et de sirop. Ensuite, il était temps de repartir pour le dîner à Penthalaz et le fromage à Penthaz. Pour finir en beauté, le dessert et café à l'arrivée à Vufflens-la-Ville.



Tour de Romandie

La 5^{ème} étape du Tour de Romandie a traversé notre commune, le 30 avril. Etape organisée par la commune de Vufflens-la-Ville avec le soutien de notre commune. Merci aux maitresses et aux élèves de Lussery-Villars d'avoir décoré ces vélos !



Sortie des Tamalous

21 Tamalous ont répondu à l'invitation de la Municipalité pour la traditionnelle sortie des plus de 70 ans ! La commune compte 42 Tamalous.

Rendez-vous à l'Auberge communale pour le café. Les conversations vont déjà bon train et elles durent un peu plus longtemps, le chauffeur est dans les bouchons et arrive avec 1 heure 30 de retard ! Du coup, notre programme est modifié, pas de visite du Musée Olympique.

Direction la gare de Chexbres pour prendre le petit train touristique « Lavaux-Panoramic » Nous sillonnons un parcours enchanteur dans un décor grandiose reconnu au patrimoine mondial de l'Unesco. Sur ses pentes abruptes, s'agrippe le prestigieux vignoble de Lavaux en terrasse avec une vue panoramique sur le Léman.

Arrivée à la buvette du Mont-Chesau, où la fondue anniviarde nous est servie. Reprise du petit train pour un passage obligé dans une magnifique cave de Chexbres.



Réception des jeunes citoyens

Pas de réception en 2023. Une personne concernée, qui sera invitée en 2024.

50 ans de la Chapelle

Par une magnifique fin de journée du 8 juillet, plus de 60 personnes sont venues fêter les 50 ans de la chapelle. Madame Catherine Novet, diacre, a ouvert les festivités par un culte et afin de terminer cette petite partie officielle, Jacqueline Potterat a retracé l'historique de la construction de la chapelle. Dans la chapelle, une petite exposition de photos souvenir et un enregistrement du culte de 1973 tournait en boucle. Et sans oublier, les enfants qui avaient de quoi s'amuser !



Fête Nationale

Au vu de la météo capricieuse, la fête a eu lieu à la salle des Vergers. Plus de 100 personnes étaient présentes pour partager un moment d'amitié en toute convivialité.

Après l'apéritif et le kebab revisité par Jacky, les citoyens et citoyennes ont écouté le traditionnel discours de notre ancien Président du Conseil général, Michel Carrel. La fête s'est terminée en beauté par un magnifique feu d'artifice, lancé par Laurent Chapuis.

Halloween

Le samedi 28 octobre, petites et grandes créatures effrayantes ont traversé le village afin de récolter des denrées alimentaires en faveur des Cartons du Cœur. La traditionnelle soupe à la courge attendait les valeureux démons à la salle des Vergers.

Réception des nouveaux habitants

Le 21 novembre, la Municipalité a eu le plaisir de recevoir ses nouveaux habitants, arrivés du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Onze personnes ont répondu à l'invitation, dont un junior et un mini-junior, qui étaient parmi nous pour partager un excellent repas !

Fenêtres de l'Avent

Pas de fenêtres de l'Avent, pas assez d'inscriptions.

Distribution des sapins de Noël

La traditionnelle distribution des sapins a eu lieu le 11 décembre. La population avait l'opportunité de commander un sapin et venir le chercher à la salle des Vergers.

Petits comptes

Les petits comptes ont eu lieu le 18 décembre. L'occasion de se retrouver autour d'un apéritif avec les personnes qui ont travaillé pour la commune, juste avant les fêtes de Noël !

Avent Ensemble

Mercredi 6 décembre, le Saint-Nicolas et père fouettard sont partis depuis la salle des Vergers de Lussery-Villars pour se rendre à Penthaz en passant dans les 4 communes. Un café-rencontre a été organisé conjointement avec les communes de Daillens, Lussery-Villars, Penthaz et Penthaz. Cette après-midi a été l'occasion de passer un moment convivial entre petits et grands.

En début d'après-midi, en attendant leur arrivée, un film, des jeux et des livres ainsi qu'un conte raconté par la pasteur Nathalie Monod-Senn ont fait patienter tout ce joli monde.

Fête de Noël

Grâce à l'engagement de quelques mamans et de la Diacre Catherine Novet, la fête de Noël a pu être reconduite le 21 décembre. Quelques mercredis ont été nécessaires afin de préparer cette soirée avec le groupe d'enfants motivés et impatients de présenter leur œuvre à leurs proches, amis et habitants de Lussery-Villars.



Un magnifique sapin ornait la chapelle si bien décorée ! La saynète et les chants présentés par les enfants ont enchanté le public qui s'était déplacé en nombre. Le Père Noël arrivé sur sa calèche à la fin de la représentation, a accompagné ce joli monde dans un cortège jusqu'à la salle des Vergers pour partager une collation. Le traditionnel cornet surprise a récompensé les enfants.



Activités diverses sur la commune

L'association CUAM (Cultivons Un Autre Monde) qui a vu le jour en juin 2019, a organisé un repas de soutien en avril. Celle-ci a été créée pour soutenir le projet que mène Antoine et Marie-Hélène Pingoud Brasey au Congo RDC. Enfants de la région, Antoine a passé toute son enfance à Lussery-Villars et Marie-Hélène à Senarclens.

Animés par l'amour du Congo, riches d'une expérience de création d'entreprise à Madagascar, ils ont démarré en 2015 une entreprise sociale de maraîchage et de vente en ligne de leurs produits; ils cultivent une surface de 17 hectares de légumes et de fruits. Leur but est de proposer des salaires décents, du travail et de la formation dans de bonnes conditions à la population locale, lui permettant d'améliorer ses conditions de vie. Ils pratiquent une agriculture dite de conservation, respectueuse de l'environnement, dans un contexte où tout se fait manuellement. L'association a son siège à Lussery-Villars.

Le groupe scout de la Venoge a proposé un jeu de piste anniversaire le long de la Venoge de septembre à décembre : **le Venoge Express**. Le but était de découvrir le scoutisme le long de la Venoge via des postes thématiques. Au cours d'un parcours forestier semblable, il était possible de découvrir leurs activités, les techniques de construction ou d'orientation et de connaissance en tout genre, tout en évoquant la nature et les valeurs scouts.

Cultes

Paroisse protestante

La paroisse protestante de Cossonay-Grancy est composée des villages de Cossonay, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux et Senarclens.

Elle est représentée par Mesdames Noémie Emery (pasteure suffragante) Catherine Novet (diacre), et Madame Anne Sauteur, présidente du Conseil de Paroisse.

Aucun culte n'a eu lieu sur la commune en 2023.

Tout au long de l'année, il est proposé par les ministres : Eveil à la Foi (0-6 ans), ateliers bibliques (6-10 ans) et passeport vacances (6-12 ans).

Paroisse catholique

La paroisse Sts-Pierre et Paul de Cossonay s'adresse aux 24 communes de la région de Pommaples jusqu'à Montricher, en passant par Gollion et Daillens. Elle fait partie de l'unité pastorale Dent-de-Vaulion.

Depuis fort longtemps, les relations y sont privilégiées : catéchèse des plus petits, offices œcuméniques, aumônerie d'hôpital, préparations au baptême, groupements d'ainés et encore bien d'autres.

Elle est représentée par le Curé Jean Burin des Roziers et Monsieur Michel Rossi, président du Conseil de Paroisse.

Le comité des communes gère le budget des églises catholiques et le fond de rénovation. Le projet de rénovation de l'église Catholique de La Sarraz suit son cours, Yvan Stutzmann en est le président de ce comité.



Le projet a ainsi pu démarrer au début juin 2023. Le 1er septembre, en collaboration avec Ferrari Architectes, une cérémonie pour la pose de la 1ère pierre de l'extension du collège du Cheminet a été organisée.

Le projet de construction va bien, nous suivons avec le bamo, l'avancement du projet et sommes au courant de tout ce qui se passe autour et à l'intérieur du projet via les PV de chantier. Sans oublier les séances copil organisées en présence des syndicis.

Sur le site web de l'ASIVenoge (www.ASIVenoge.ch), sous la rubrique "bâtiment et construction" sujet construction, vous trouverez une série de photos réalisées durant le chantier.

Dans le cadre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et de la journée d'école continue, l'ASIVenoge a notamment en charge l'accueil de midi des élèves de 7 et 8 P. L'accueil débute par le repas pris sous forme de repas chauds ou de pique-niques au réfectoire de la Maison de Ville, puis les élèves peuvent se rendre dans l'un des différents lieux d'accueil mis à disposition.

Depuis août 2023, le local des jeunes est ouvert tous les jours, ainsi que la salle de gym.

Quatre personnes employées par l'ASIVenoge et une personne employée de la commune de Penthalaz (pour le local des jeunes) assurent la surveillance et le bon déroulement dans ces deux lieux d'accueil qui regroupent à eux deux pas moins d'une soixantaine d'élèves par service.

La bibliothèque reste ouverte les mardis et vendredis midi pour accueillir les élèves. Les bibliothécaires organisent très souvent des jeux et concours afin d'animer ce temps de pause.

Durant l'année 2023, neuf personnes employées de l'ASIVenoge ont assuré l'accueil et la surveillance des élèves de 7P et 8P, en plus des deux bibliothécaires et de l'employée communale responsable du local des jeunes.

Pour notre commune, 36 élèves primaires sont scolarisés, coût par élève : CHF 5'096.75/an.

Notre délégué au CODIR est Christian Liard, qui est en charge des bâtiments.

La présidence du Conseil intercommunal est tenue par Yvan Stutzmann.

ASICoPe



L'établissement secondaire de Cossonay et Penthalaz PAM accueille les élèves de 9S à 11S de 17 communes sur le site du Pré aux Moines à Cossonay. La direction et le secrétariat se situent au collège du Pré aux Moines à Cossonay.

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année 2023. Trois préavis du Comité directeur lui ont été soumis.

Le Comité directeur s'est réuni à 14 reprises durant l'année 2023, en présentiel. Il a traité tout au long de l'année les sujets habituels tels que les transports, les contrôles dentaires, les devoirs surveillés, l'accueil de midi ou encore les relations entre école et communes.

L'association faitière, nommée GAS continue de transmettre aux divers services de l'Etat, les problèmes liés aux communes qui sont directement sur le terrain et qui transmettent les dysfonctionnements.

La réparation du toit du PAM4 et l'équipement de panneaux photovoltaïques seront prochainement installés. Dans les futurs investissements, les chaises et tables des classes deviennent âgées et ne sont plus adaptées. Une salle de science devra également être aménagée.

Les écrans interactifs (ANF) ont été installés pour la rentrée scolaire 2023-2024 dans l'ensemble des classes du PAM.

La bibliothèque du collège est ouverte pour les 9, 10 et 11^{ème}. L'arrivée d'un nouveau bibliothécaire a dynamisé cet espace.

20'101 repas ont été servis en 2023, soit 10,5 % de plus qu'en 2022 qui totalisait 17'983.

Pour notre commune, 10 élèves secondaires sont scolarisés, coût par élève : CHF 5'807,40/an.

Notre délégué au CODIR est Christian Liard.



ASPIC

17 communes sont membres de l'association.

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année 2023. Deux préavis du Comité de Direction lui ont été soumis. Le CoDir s'est réuni à 9 reprises durant l'année pour traiter de l'exploitation courante de la piscine.

L'équipe administrative est formée de Mme Nadia Pisani Ben Nsir, responsable administrative, Mme Élodie Gander, adjointe administrative et Mme Rebecca Gabriel, boursière.

L'équipe d'exploitation est formée de collaboratrices et collaborateurs fixes représentant 10.65 ETP (équivalents temps pleins). Sans oublier les nombreux auxiliaires pour les remplacements divers à hauteur de 45% (environ 15 personnes).

Une équipe investie, dynamique (cours, remplacements, soutien, manifestations) et force de proposition !

Quelques chiffres concernant la fréquentation :

- Ecole de natation : 445 enfants
- Cours privés : 241 clients
- Cours fitness/aqua : 983 ventes de cours à l'unité
- Cours Masters : 33 nageurs
- Cours Mermaiding et Apnée : 71 ventes de cours unitaires dont 13 ventes initiations et 22 ventes d'abonnements
- Cours barboteurs (bébés nageurs) : 474 ventes unitaires

Ecoles : en période scolaire, de 8h à 15h, nous accueillons 125 classes provenant de la Fondation de Vernand, de l'EP Penthalaz-Venoge, de l'EP Cossonay Veyron-Venoge et de l'ES Cossonay-Penthalaz PAM. Elles sont réparties sur les 2 bassins.

La fréquentation de la piscine pour l'année 2023 a été de l'ordre de 66'527 passages. La fréquentation de l'installation est satisfaisante, environ 6'500 personnes chaque mois, ceci pendant la grosse saison : automne, hiver, printemps. Une augmentation de 14 % comparée à l'année 2022.

Charges totales pour 2023 : CHF 2'381'710.93.

Le résultat d'exploitation de l'année 2023 correspond à un déficit de CHF 373'963.04 contre un déficit budgété de l'ordre de CHF 250'500.-. Exceptés les charges liées à l'énergie et aux intérêts des emprunts, nos dépenses ont été bien maîtrisées et sont en adéquation avec le budget. Les activités mises en place remportent un franc succès, toutefois les ventes d'abonnements n'atteignent pas les objectifs fixés au budget, ce qui avait déjà été revu pour le budget 2024.

Les coûts de l'ASPIC sont pris en charge par ASSICOV/ASIVenoge/ASICoPe.

Les habitants de Lussery-Villars peuvent profiter d'une réduction sur les entrées ou abonnements.

AIPCV

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année. En 2023, le comité de direction a tenu 17 séances ordinaires et fonctionne par groupes de travail dédiés. Les investissements en cours, les demandes des campeurs de saison et la gestion du personnel saisonnier a nécessité de nombreuses rencontres.



L'équipe administrative fonctionne à satisfaction. Jean-Luc RoCHAT, responsable exploitation a remis sa démission au 30.11.2023, il s'est orienté sur un poste à temps plein car son salaire

annualisé à 60 % ne lui permettait pas de subvenir à ses besoins. Son remplacement est assuré par l'engagement de Christelle Bataillard au 01.01.2024.

Le secteur piscine reste géré par deux garde-bains en postes fixes et l'administration.

Le 3 juin, la piscine a fêté ses 60 ans au soleil. Le Comité directeur avait à cœur de proposer une journée entièrement gratuite pour remercier la population de sa fidélité.

Après 35 ans, la famille Porchet a cessé l'exploitation du restaurant au 31.12.2023. Il a été repris par M. Matthieu Chuard.

Pour notre commune : participation de CHF 7'493.70

Notre délégué au CODIR est Christian Liard.

*Tous les rapports complets des associations intercommunales peuvent être consultés
au bureau communal.*

Transports scolaires

Les transports sont assurés par MBC et CarPostal, géré par Microgis. Ce ne sont pas les communes qui gèrent directement les transports, mais le Codir des associations scolaires de l'ASIVenoge ou l'ASICoPE. Aucun incident majeur est à déclarer pour l'année 2023 pour les élèves de notre commune.

Sécurité publique

Répondant communal

La Municipalité a maintenu le dialogue ouvert, ponctué d'une rencontre annuelle, avec les représentants de la Gendarmerie vaudoise du poste d'Echallens.

Le poste mobile de la Gendarmerie fait plusieurs fois halte sur notre Commune. Il est généralement stationné sur le parking de la Chapelle et une partie de l'équipe en profite pour faire des patrouilles à pied ou en VTT sur le territoire communal. Il a été présent deux fois.

Contrôle radar

Plusieurs fois par année ont lieu des contrôles radar, généralement à la route d'Eclépens et route de Cossonay, ceux-ci sont mentionnés dans le bulletin communal, soit :

- Février : 191 véhicules ont été contrôlés et 2 conducteurs dénoncés.
- Septembre : 304 véhicules ont été contrôlés et 7 conducteurs dénoncés.
- Décembre : 171 véhicules ont été contrôlés et 3 conducteurs dénoncés.

En fin d'année, la commune a acquis un radar pédagogique qui sera installé courant 2024.

ORPC

L'année 2023 a débuté sur un fond d'intervention INOPIA et ses points de rencontre d'urgence avec cette crainte de pénurie d'énergie. Les collaborations avec la préfecture ainsi qu'avec les communes du district ont été multipliées. En parallèle de tout ceci, il a été continué le suivi du développement du projet TETRIS (réforme de la Protection civile vaudoise) avec notamment le développement et la proposition d'une 3ème voie intitulée « synergies renforcées ».

Année de transition du côté du personnel professionnel, puisque deux départs à la retraite de Mesdames Vona et Mathys ainsi qu'une refonte de postes avec une nouvelle arrivée, la nouvelle secrétaire Céline Girard qui ont occupé la première partie de l'année. Le départ du défunt Président Gérard Chambon a laissé un trou immense à l'association. Le tout a été ponctué par un jubilé puisque le remplaçant de commandant, le major Guy Hildebrand a fêté ses 10 ans de boîte.



Sans oublier toutes les personnes qui sont intervenues sur le feu de ferme à Bottens, qui a nécessité de longues heures d'intervention.

Un peu plus récréatif mais non moins important, l'inscription de l'ORPC à l'association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV) en novembre dernier. Cette nouvelle adhésion offre la possibilité d'approfondir l'ancrage dans la région tout en bénéficiant d'un réseautage déjà bien établi.

Le bataillon de Protection civile du Gros-de-Vaud est composé d'un Etat-major (réduit) de bataillon (EM) et de 2 compagnies. Ces deux compagnies ont la même structure avec :



- une section logistique (matériel, constructions, transport, cuisine),
- une section aide à la conduite (préposés à la conduite),
- une section appui (les pionniers) comprenant 4 groupes,
- une section assistance comprenant 3 groupes assistance et 1 groupe PBC (protection des biens culturels).

En 2023, 15 nouvelles recrues ont incorporé notre ORPC à la suite de leur école de formation de base à Gollion.

Ces quelques 292 astreints (371 en 2022), dont 16 volontaires, forment notre bataillon de Protection civile.

Total des jours de service (tous services confondus) 2227 pour 833 participants. 29'661 km kilomètres parcourus (tous services confondus).

Comme chaque année, le premier mercredi de février a eu lieu le test des sirènes.

Le rapport complet est à consulter sur le site <https://www.pci-gdv.ch/politique.html>.

Point de rencontre d'urgence (PRU)



Dans le cadre de la préparation à une éventuelle pénurie énergétique, les communes ont dû planifier des points de rencontre d'urgence (PRU). Bien que le concept de PRU ne soit pas lié uniquement au risque de pénurie énergétique, il s'intègre dans un concept plus global de protection de la population à l'échelon national.

En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, la population d'une zone concernée doit pouvoir se rendre sur un lieu, prédéterminé et proche d'elle, pour y trouver les informations et l'aide dont elle a besoin de la part des Autorités de proximité.

Ce lieu s'appelle un Point de Rencontre d'Urgence (PRU) et vient compléter les dispositifs de protection de la population déjà en place. Les prestations offertes sur un PRU sont évolutives et dépendent de l'événement qui a déclenché son activation.

Le PRU de la commune de Lussery-Villars se situe à la salle des Vergers. En cas de nécessité, vous serez avertis suffisamment tôt.

Grippe aviaire

Eu égard à la recrudescence des cas de grippe aviaire en Suisse et dans presque toute l'Europe, l'OSAV a prolongé les mesures nationales de prévention jusqu'au 30 avril 2023. L'objectif principal : éviter tout contact entre les oiseaux sauvages et les volailles domestiques. Ces dernières ne pouvaient donc pas sortir librement, même si elles sont détenues selon les principes de l'élevage en plein air.



SDIS Venoge

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année 2023. Deux préavis lui ont été soumis. Le Comité Directeur a tenu 7 séances en 2023. À cela s'ajoutent les séances pour établir le budget, boucler les comptes, préparer et participer aux assemblées générales ; il a également participé au rapport annuel 2023 organisé par l'Etat-Major du SDIS.

Le SDIS Région Venoge défend 27 Communes soit environ 27'000 habitants au total. Ces localités font toutes parties de l'ancien district de Cossonay et représentent une surface de 15'200 hectares. 350 sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes, forment le SDIS. Deux sapeurs-pompiers permanents à 100% complètent l'effectif.

Afin de couvrir ses différents besoins, le SDIS Région Venoge dispose de 5 locaux/casernes. Pour mener à bien ses missions et son fonctionnement courant, le SDIS possède 32 véhicules (10 poids lourds et 22 légers) stationnés dans les différentes casernes/locaux de la région.

284 sorties en 2023 (260 alarmes, 24 services préventifs). Ce sont 77 sorties de plus qu'en 2022 (64 alarmes et 13 services préventifs).

La saison de l'été a engendré 16 interventions pour le SDIS, pour des feux de champs et de végétation. 14 incendies dans des bâtiments et 6 feux de véhicules légers sont aussi à signaler.

Au total, 36 alarmes feux ont été comptabilisées pour 2023, un chiffre en baisse (-12) par rapport à 2022. 41 alarmes pour dégâts d'eau par suite des éléments naturels et des inondations à la suite de rupture de conduites. Intervention en hausse (+16) par rapport à 2022.

24 services préventifs ont été effectués en 2023, notamment pour le Venoge Festival ou le passage du Tour de Romandie dans le secteur. 14 gardes ont été organisées entre le 31 juillet et le 1er août au profit des communes. Les assistances à personnes et à animaux ont connu également une hausse par rapport à 2022 (+13).

Les interventions pour des pollutions (DCH/ABC) ont diminué de 4 cas l'année dernière, pour atteindre 40 sorties au total. Les missions concernaient en grande partie des écoulements d'hydrocarbures sur la chaussée, à la suite de défauts techniques ou accidents de la circulation.

Pour Lussery-Villars, il y a eu 2 interventions.

- 9'964 heures d'exercices
- 2'500 heures d'interventions
- 292,5 jours de cours ECA
- 52'000 km parcourus par les véhicules du SDIS en intervention

➤ 12h34 l'heure moyenne pour une intervention, un jour de semaine.

Le détail des interventions peut être consulté sur le site du SDIS Région Venoge dans le rapport du Commandant www.sdis-venoge.com ou au bureau communal.

Gestion des déchets



Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.

En 2023, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

Notre commune détient 18 actions de CHF 800.00 soit CHF 14'400.00 sur un capital-actions de CHF 6'800'000.00 entièrement libéré.

Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la commune. Il est de l'ordre de CHF 360.00 par tonne. Les taxes forfaitaires déchet sont fixées à CHF 100.00 par an par habitant, un allègement de 50 % est octroyé aux enfants jusqu'à 16 ans. Les enfants jusqu'à 3 ans bénéficient de sacs gratuits (naissance 5 rouleaux de 35 lt et de 1 à 3 ans 2 rouleaux de 35 lt). Il a été distribué 30 rouleaux de 35 lt et 4 rouleaux de 17 lt.

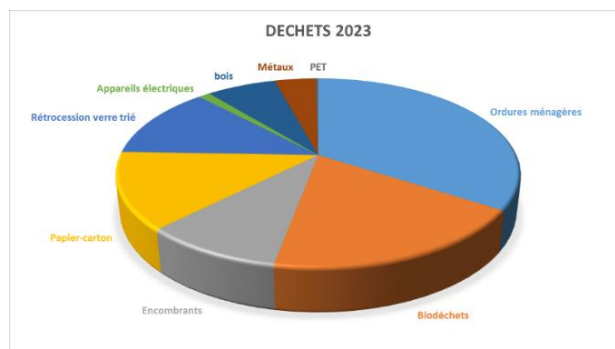
Tous les derniers samedis du mois, la déchetterie mobile est présente au parking de la Chapelle. Il peut être déposé les boîtes en fer blanc, l'aluminium, les piles, les huiles ainsi que le papier, le carton, le PET, les bouteilles plastiques et les déchets encombrants. Depuis le 1^{er} janvier, un jour supplémentaire a été rajouté, soit le vendredi de 17h00 à 20h00.

Lors de la dernière déchetterie mobile de l'année, une soupe et vin chaud ont été servis.

Toute l'année, les bennes pour le verre et les déchets verts sont à proximité de la STEP. Pour la récolte d'habits TexAid, des containers existants sont à la Rue de la Dîme 2 (à proximité des containers enterrés) et à la Rue de Villars 10 (à l'extérieur de l'ancien éco-point).

Nous bénéficions de l'aide de MM. Jean-Henry Chevalley, Marc Püntener et Pierre-Alain Guillemain pour réceptionner la marchandise. Ils ont suivi une formation d'une demi-journée cet automne chez Valorsa. Il a été abordé les sujets actuels en lien avec la gestion des déchets ainsi que les bases pour une gestion optimale des déchets en déchetterie.

Ordures ménagères	52.22 tonnes	112 kg/hab/an
Biodéchets	28.58 tonnes	61 kg/hab/an
Encombrants	14.53 tonnes	31 kg/hab/an
Papier-carton	20.02 tonnes	43 kg/hab/an
Verre trié	18.96 tonnes	41 kg/hab/an
Appareils électriques	1.74 tonnes	4 kg/hab/an
Bois	10.23 tonnes	22 kg/hab/an
Métaux	6.01 tonnes	13 kg/hab/an
PET	0.38 tonnes	1 kg/hab/an



Services industriels

La maison Tinguely a effectué une recherche dans le réseau d'eaux claires en septembre. Pas d'inspection de caméra dans le réseau d'usées.

Eau potable

La consommation en 2023 est de 36'272 m³ soit 36'272'000 litres.

Selon les diverses analyses effectuées, l'eau est conforme aux normes en vigueur. Le relevé est affiché au pilier public et sur le site internet.

L'auto-contrôle a été effectué par le service de Consommation d'eau. Quelques compteurs chez des privés ont été changés par l'entreprise Cuénoud.

Vy de Mauraz

Chacune des huit communes est un distributeur d'eau, exploite son réseau et fixe les taxes relatives à son Service des eaux. La volonté politique unanime consiste à maintenir et préserver cette organisation. En revanche, il s'agit de confier à une nouvelle Association intercommunale de Vy de Mauraz, que les huit Municipalités (Cuarnens, La Chaux, Dizy, Cossonay, Gollion, Chavannes-le-Veyron, Senarclens et Lussery-Villars) ont décidé de créer, les tâches qui ne peuvent plus être gérées au niveau local et pour lesquelles il est nécessaire de disposer de la personnalité juridique.



En effet, l'association et ses statuts ont été adoptés en mai 2023 et l'installation a eu lieu en novembre.

Notre délégué au CODIR est Jean-François Gatabin et le Président de l'association est Yvan Stutzmann.

Réseaux d'égout, d'épuration

Pas d'entretien et pas de réparation.

STEP Entente intercommunale

La station intercommunale d'épuration de la commune de Lussery-Villars est située près de la Venoge. Elle fut inaugurée le 1er avril 1991. Sa première mission était de traiter les eaux usées de la commune et desservir aussi une partie de la commune de Daillens (zone industrielle) et de La Sarraz (ancien manège). Ce raccordement de canalisations représente 5'430 mètres de collecteurs communaux d'eaux usées.

Chiffres pour 2023 – Heures de travail 283.30 heures

Equivalent Habitant pour la Commune de Lussery-Villars	470
Equivalent Habitant pour la Commune de Daillens	250
Equivalent Habitant pour la Commune de La Sarraz	18
Total Equivalent Habitant raccordé	738
Arrivée eaux usées annuel	32'456 m ³
Litres par année et par habitant	43'978 lt
Litres par jour et par habitant	120.48 lt
Consommation Electricité	33'833 kw
Boues déshydratée	292.2 m ³
Boues sèche après déshydratation	16'260 kg
Déchets de dégrillage	770 kg
Pluviomètre	955 mm



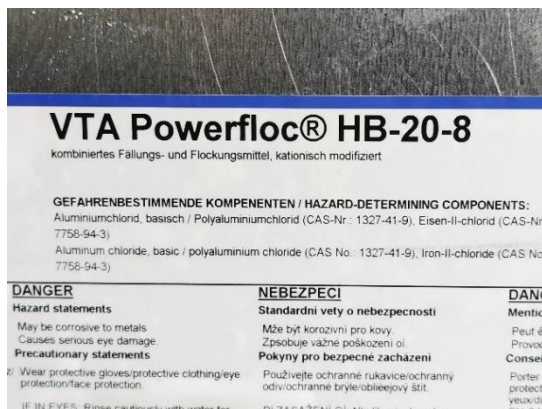
Février : intervention de la société EMG pour un problème électrique sur la presse à déchet qui ne fonctionnait plus.



31 aout : début de déshydratation des boues.



31 octobre : mise en place du nouveau produit de traitement Powerfloc HB-20-8 avec la maison VTA qui remplace le chlorure ferrique.



18 décembre : problème avec les relais de la presse à déchets qui sont hors service, commandé des nouveaux et changé dès réception.



Il est constaté qu'il y a plus de m³ d'eau à traiter, certainement lié aux orages. Depuis que le nouveau produit de traitement Powerfloc HB-20-8 de la maison VTA a remplacé le chlorure ferrique, les valeurs se sont améliorées. M. Dériaz de la maison Afry passe beaucoup de temps à trouver la meilleure solution.

M. Guy Hildebrand précise que la STEP a 33 ans. Tous les lundis, il procède au relevé des compteurs et depuis que la commune s'est équipée des outils nécessaires au contrôle des rejets, chaque mois un prélèvement est fait pour analyser les différentes mesures en parallèle avec celles du canton.

Il a été constaté depuis très longtemps des différences des valeurs lors des contrôles du canton et les nôtres. Après discussion entre les parties, il s'avère que le canton nous autorise à aller de l'avant avec la gestion de notre STEP et pour les futurs travaux. Une bonne collaboration règne avec la DGE et nous travaillons ensemble pour aller plus loin dans les traitements et sur les micropolluants. Il sera nécessaire d'investir dans la machinerie (soufflante, par exemple) et les tableaux électriques. Des travaux seront à prévoir ces prochaines années.

Nous devons notre infime reconnaissance à notre exploitant Guy Hildenbrand qui s'occupe de la STEP avec dévouement et son implication pour la bonne santé de notre station d'épuration. Un grand merci !

Routes

Réfection des routes

Le patrimoine routier de notre commune comprend les routes communales, les routes cantonales en traversée de localité, les trottoirs, les chemins et les sentiers pédestres. Il nécessite une gestion rigoureuse et systématique de son entretien. Chaque année, un entretien courant est prévu dans le village.

A la route de Dizy, les caniveaux et gargouilles ont été refaits et un marquage à la route de Penthalaz pour le caniveau. A la route de Cossonay, la banquette et remise en état des grilles ont été exécutés. Au chemin du refuge, le comblement des trous a été réalisé. Ces travaux ont été effectués par la maison Walo Bertschinger, Scrima Antonio et Traceroute.

Sécurisation

Une première approche a été entreprise avec le bureau BMH Bureau Mobil'homme en vue d'une étude en 2024 sur l'aménagements visant à améliorer la sécurité des piétons et cyclistes.

Géothermie

Dans le cadre de l'acquisition géophysique prévue en Septembre/Octobre 2023 par suite de la demande d'autorisation de méthodes spéciales pour la mise en œuvre d'une campagne de prospection géophysique dans la région d'Eclépens (enquête du 02.05-02.06.2023). La société Geo2X mandatée par SwissGeoEnergy a déposé environ 21'000 récepteurs (géophones) dans un périmètre, dont un grand nombre ont été plantés dans l'herbe le long des routes. Sur la commune de Lussery-Villars, il n'y a pas eu d'incidents.

Eclairage public

Pas de travaux spécifiques pour l'éclairage public, juste les entretiens courants et changement de quelques lampes usagées.

À la suite d'un accident de la route en février, le luminaire et mât devant l'école ont été changés ainsi que la pose d'un miroir et d'un nouveau panneau de rue.

Les interventions d'entretien sont effectuées par l'entreprise Electrohms.

L'éclairage public a été éteint du 12 au 13 août afin de rejoindre le mouvement Perséides pour offrir un spectacle naturel : le ciel !



Cours d'eau

Venoge

Une mise à l'enquête publique du 23 juin au 11 août concernant le projet de renaturation de la Venoge au Moulin de Lussery-Villars, délimitation de l'espace réservé aux eaux (ERE), remblayage de l'ancien canal de Bois de Vaux, expropriation pour cause d'intérêt public, défrichage et reboisement de compensation, sur le domaine public cantonal « La Venoge » sur le territoire des Communes de Lussery-Villars et Daillens. Plusieurs oppositions ont suscité quelques séances afin de discuter des différents points. Le projet continue d'être élaboré afin que les travaux puissent débuter en 2025.

Canal du Moulin

Pas d'avancée importante dans ce projet.

Parcs et promenades

Cimetières

Lors de la désaffectation de 17 pierres tombales au cimetière de Lussery, l'entreprise Vos pierres naturelles Sàrl a redonné une seconde vie à une pierre, qui a été léguée à la commune, par la famille Perrette.



Place de jeu

Un treillis pour séparer la partie foot a été installé afin de sécuriser les jeux pour les bambins.

Fontaines

Rien à signaler. Nos fontaines continuent à être magnifiquement fleuries et arrosées par nos habitantes et employé-e-s. Un grand merci de rendre ces endroits agréables !

Sécurité sociale

Dons aux institutions

La Municipalité a octroyé une aide financière sous forme de dons aux institutions suivantes pour un montant total de CHF 3'995.--.

LIGUE VAUDOISE CONTRE LE CANCER
ECHO DE LA MOLOMBE
ASSOC. DES MILICES VAUDOISES
SECTION NEZ ROUTE NORD VAUDOIS
CPV CAMPS
ASSOC. ELEVAGE BOVIN – Expo régionale
ASSOC. FETE MEDIEVALE LA SARRAZ
ASSOC. DES AMIS DU CHATEAU
CHÂTEAU DE LA SARRAZ – Frais de rénovation
ASSOCIATION DES AMATEURS DE BON ROCK Croc'the Rock Festival
PAROISSE DE GRANCY-COSSONAY
CHARBONNIERE 2023, GOLLION
VENOGE FESTIVAL
MYRUN4HELP
FONDATION PRO-XY
FC LA SARRAZ
ASSOC. GROUPE SCOUT DE LA VENOGE



La Municipalité accorde aux sociétés sportives, culturelles ou autre qui en font la demande une participation financière en faveur des jeunes de CHF 80.00 par enfant, jusqu'à 16 ans et ce, pour autant que nous recevions la liste de leurs membres qui habitent la commune.

L'édition 2023 Passeport Vacances de Cossonay a bénéficié d'un don de CHF 100.00. Les vacances scolaires d'automne sont agrémentées depuis plusieurs années par des activités spécifiques destinées aux enfants de notre région.

Plan canicule

La Municipalité a conduit l'opération de prévention liée au plan canicule de Vaud pour l'été 2023. 30 personnes répondaient aux critères de « personnes vulnérables » en cas de déclenchement du plan canicule, à savoir les personnes âgées de plus de 75 ans. **5 personnes** sont concernées et ne bénéficient pas de visite du CMS. Le plan canicule a été déclenché en août.

Cohésion sociale

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) regroupe les prestations administrées auparavant par le Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS) et le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH). La DGCS fédère ainsi toutes les activités de politique sociale et médico-sociale dans le canton, dans un objectif d'égalité de traitement pour la population. Elle s'occupe :

- des aides financières individuelles (recouvrement et avances des pensions alimentaires, bourses d'études et d'apprentissage, revenu d'insertion, subsides à l'assurance-maladie).
- de l'appui social à tous les groupes de population ou des individus qui en ont besoin à un moment donné de leur parcours de vie, par exemple des victimes de violences, des personnes à mobilité réduite, des personnes en situation de handicap, des proches aidants ou des personnes ayant besoin d'un revenu d'insertion.
- de l'hébergement des personnes en situation de handicap, des personnes souffrant de maladies psychiatriques ou d'addiction et des personnes âgées. La DGCS s'occupe également de l'accompagnement de ces personnes vers le retour à la vie communautaire.

L'objectif de la DGCS est de renforcer l'appui social pour toutes les personnes qui rencontrent des difficultés et de simplifier l'accès aux services offerts.

Réseau AJERCO

Le Conseil intercommunal a siégé 2 fois au cours de l'année et 2 préavis lui ont été soumis par le Comité Directeur. Le CoDir s'est réuni à 11 reprises.

Les principaux événements de l'année 2023 :

- L'événement marquant de cette année 2023 est incontestablement le démarrage de l'élaboration du dossier conséquent relatif à la reconnaissance du réseau AJERCO par la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE). En effet, tous les 5 ans, ce procédé est nécessaire de manière à être reconnu en tant que réseau et, entre-autre, de pouvoir bénéficier des subventions octroyées par la FAJE.
- Dans le cadre de la reconnaissance du réseau, le CODIR a débuté un travail assidu quant à la création du plan de développement 2025-2030. De plus, un consultant externe a été mandaté en vue de réviser la politique tarifaire, restée inchangée depuis 2009.
- Pour donner suite à des réflexions relatives au travail sur le terrain et la circulation de l'information, l'organisation du réseau a évolué début 2023. Les structures d'AJERCO sont maintenant réparties en trois cercles collaboratifs. Ceci facilite non seulement les échanges, mais crée également des synergies, le tout dans un esprit de décroïsonnement, les structures pré- et parascolaires étant mélangées.
- En août 2023, les structures de l'Oasis (préscolaire) et des Frimousses (parascolaire), toutes deux situées à Eclépens, ont augmenté leur capacité d'accueil. Le projet initié en 2022 a abouti, les locaux du bâtiment polyvalent ont de ce fait été intégrés.

- Une manifestation a été organisée le 26 juin 2023 afin de célébrer les 10 ans de l'Arlequin, garderie située à La Sarraz.
- Le CODIR a rencontré les responsables des structures d'accueil dans le cadre d'un échange entre les membres politiques et opérationnels.

Les principaux changements relatifs aux conditions des collaborateurs en 2023 :

- Revalorisation salariale du personnel.
- Indexation du salaire des apprentis.
- La revalorisation des conditions salariales des Accueillantes en Milieu Familial (AMF) a quant à elle été acceptée par le CODIR, avec une mise en application en 2024.

Nous avons la chance d'avoir encore une accueillante en milieu familial dans notre commune : Marlyse Schmid qui accueille au total 5 enfants (4 du village). Un grand merci pour son investissement essentiel pour notre commune. Danielle Rochat a cessé son activité de maman de jour après 20 ans.

La présentation complète des activités de l'année est disponible dans le rapport d'activité AJERCO.

Afin de connaître les besoins réels en matière d'accueil parascolaire dans le village pour les prochaines années, un groupe de parents « Mamans Louves & Papas Loups » ont créé un groupe afin de rassembler un maximum de parents concernés. Ils ont pris contact avec la Municipalité et plusieurs séances ont eu lieu afin de discuter de cette problématique. Un sondage a été distribué afin de connaître les besoins et afin d'étudier la possibilité d'ouvrir une UAPE sur notre commune. L'étude se poursuit en 2024.

ARASPE

L'année 2023 a été marquée par la démission, à fin juin, de Madame Anne Bourquin-Büchi, présidente du Codir depuis 2016. La Présidence a été reprise au 1er juillet par Madame Corinne Sauty et la Vice-présidence par Madame Barbara Busigny. En 2023, le Codir de l'ARASPE s'est réuni sept fois. Durant cette période, le Conseil intercommunal a été convoqué à deux reprises pour valider les comptes et le budget. En fin d'assemblée, des présentations des activités de l'ARASPE ont été faites par la Direction et par la Direction générale de la cohésion sociale du canton de Vaud.

Le travail de révision complète des statuts de l'association entamé en 2022 s'est poursuivi durant l'année 2023. Ce grand travail arrive à son terme ; un projet de nouveaux statuts et un préavis seront présentés au Conseil intercommunal en 2024. Un groupe de travail composé de Mesdames les Municipales Valérie Codina Cervellin, Chantal Di Lallo et la présidente s'est chargé de ce travail important.

A relever les démarches menées par la Direction pour aller à la rencontre des citoyennes et citoyens de nos communes membres et pour proposer un accueil de qualité. La volonté de se rapprocher de la population dans un objectif de bonne information est à saluer. La création d'un guichet d'accompagnement et d'orientation unique pour la population permet de répondre à un objectif de simplification pour les usagères et les usagers.

Lea aides accordées, pour notre commune au 31.12.2023 : 10 dossiers actifs PC et 112 dossiers actifs des subsides à l'assurance-maladie OVAM. Cela ne représente pas les demandes déposées par les AAS en cours d'année.

ASPMAD

L'association est chargée de mettre en oeuvre, sur son territoire, la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que les mesures en matière de promotion de la santé et de prévention mises en place par l'AVASAD sur l'ensemble du territoire vaudois. C'est une association régionale de l'AVASAD qui assure l'appui nécessaire à l'activité des différents CMS.

Revenu d'insertion RI

Le Revenu d'Insertion (RI) s'adresse à toute personne majeure, domiciliée dans le canton de Vaud, de nationalité suisse ou étrangère au bénéfice d'une autorisation de séjour, et dont les revenus ne suffisent pas à subvenir à ses besoins vitaux ainsi qu'à ceux de sa famille.

EHNv

Notre commune fait partie des 109 communes membres de l'association composant l'assemblée générale de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV), dont les eHnv, association privée reconnue d'intérêt public, fait partie. Le Comité directeur regroupe quant à lui, sept à quinze membres nommés par l'assemblée générale au début de chaque législature communale.

Les chiffres clés des eHnv en 2023 :

- 5 sites ;
- 1'640 collaborateurs-trices pour 1'275 emplois plein temps ;
- 251 médecins chefs, adjoints et agréés ;
- 900 naissances ;
- 150'910 consultations ambulatoires ;
- 12'940 séjours d'hospitalisation ;
- 405 lits dont 251 en soins aigus ;
- 7'838 opérations dont 4'321 en ambulatoire ;
- 205 millions de produits d'exploitation.

Le Réseau Santé Nord Broye

le Réseau de Santé Nord Broye est au service de la population et des partenaires de soins de la région du Nord vaudois et de la Broye. Il vise à offrir un système de santé régional performant et innovant, répondant aux besoins de la population.

A ce titre, le Réseau Santé Nord Broye réunit l'ensemble des partenaires de la santé reconnus d'intérêt public de notre région et a comme mission principale de :

- Assurer l'information et l'orientation des usagers dans le système de santé régional.
- Assurer la coordination et la continuité des prestations tout au long de la chaîne de soins.
- Favoriser l'émergence d'itinéraires cliniques (trajectoire de soins et de santé) et le développement de projets dans le domaine sanitaire.
- Favoriser l'échange des données et la collaboration inter-institutionnelle.
- Encourager et participer aux mesures de promotion de la santé et de prévention.
- Préavisier en matière d'organisation sanitaire régionale.

Le Réseau Santé Nord Broye est à votre disposition pour orienter, aider et conseiller.

Tous les rapports complets des associations peuvent être consultés au bureau communal.

Transports accompagnés

Les transports accompagnés pour les personnes à mobilité réduite sont gérés par la Croix-Rouge. Notre commune soutient financièrement cette prestation afin que la population puisse en bénéficier. 2 demandes pour la commune.

Logement

Chaque année, l'Office communal du logement est mandaté par Statistique Vaud afin de recenser les logements et locaux industriels et commerciaux disponibles.

Au 1er juin 2023, aucun logement était vacant sur le territoire de Lussery-Villars.

PPDLV



Comme à l'accoutumée, des rencontres PPDLV et Venoge 6 ont été organisées. Ces réunions sont l'occasion de partager les expériences et de tenter de trouver des solutions communes sur certains aspects. C'est aussi l'opportunité de créer des liens entre les membres de nos exécutifs. Deux rencontres ont eu lieu, en mars à Daillens et en octobre à Lussery-Villars

La construction du collège Cheminet à Penthaz, le bus PPDLV, la ludothèque et la bibliothèque ont été entre autres des sujets de discussion. Lors de ces séances, les préoccupations sont également discutées telles que la taille des haies, les zones 20 et 30 km/h, la révision du PACOM et l'engagement d'un travailleur social de proximité.

Bibliothèque intercommunale de la Venoge

La bibliothèque intercommunale s'est faite une bonne réputation, elle contribue à assurer le lien entre nos communes. Elle a fêté ses 10 ans !

Elle est bien fréquentée puisqu'elle compte 296 abonnés. Au total 10'946 documents (sans ebooks : 117 et 5 liseuses). Nombre de prêts annuels : 31'757 documents (cela correspond à 2'510 comptes).

Pour la commune de Lussery-Villars, 19 abonnés et 2'529 prêts.



Nous observons une augmentation des prêts pour notre commune. Pour l'année 2023, il y a eu au total une hausse de 3'286 prêts. Une petite augmentation du nombre de comptes actifs de 2,5 % par rapport à 2022. Ces chiffres sont encourageants et ils sont un bon indice de satisfaction des usagers. Toutes les statistiques peuvent être consultées au bureau communal.

La bibliothèque ouvre ses portes tous les samedis matin en plus des horaires habituelles. Les bibliothécaires multiplient les différentes animations, comme le Biblioweekend, nés pour lire et Tapas'livre, ainsi que des soirées thématiques afin de rendre ce lieu de plus en plus attractif pour les passionnés de littérature.

Des boîtes à livres sont installées dans les quatre communes PPDLV. Vous pouvez vous y rendre facilement avec le bus PPDLV.

Pour vous accueillir : Mesdames Christine Kloug, Natacha Baudet (responsable), Daniela Lanze et Gabriele Klaus.

Un projet de la création d'une nouvelle bibliothèque a été présenté par la commune de Daillens,

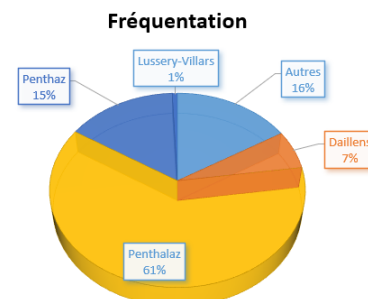
Une décision sera prise en 2024.

Local des jeunes

Le Local est un lieu de vie réservé aux jeunes de 9 à 18 ans, situé à Penthaz. Il est géré conjointement entre les communes de Penthaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars.

En 2023, 281 jeunes ont fréquenté le Local, soit une augmentation de 22 % par rapport à l'année 2022.

Différentes activités créatrices et animations spécifiques ont été organisées par les animatrices, soit : Halloween, décoration de bougies pour Noël, fabrication de porte-clefs, boucle d'oreilles avec du « papier magique » (papier qui rétrécit au four), décoration de boules de Noël en bois, décorations diverses pour le printemps (papillons, fleurs en bois).



Nous regrettons que les jeunes de la commune ne profitent pas plus de cet endroit, uniquement deux.

Bus PPDLV

Quel plaisir de voir rouler ces bus tout au long de la journée dans notre commune. Nous ne pouvons que remercier les communes partenaires, car sans elles il faut être conscient que l'on n'aurait rien ou pas grand-chose. Nous ne prenons qu'une petite partie en charge, environ 7 % de la facture totale. Cependant nous avons plus de lignes qui desservent notre village au prorata de ce que nous payons. Grâce à une bonne entente au sein des Municipalités, nous arrivons à garder ce coût bas pour notre commune pour cette année encore. Dès 2023, dans le décompte des dépenses thématiques, les coûts des bus PPDLV ne sont plus pris en considération

La ligne 412 ayant été supprimée, la desserte de Lussery-Villars est désormais assurée entièrement par le bus PPDLV, en attendant le développement de prestations entre Cossonay-Ville et La Sarraz via Lussery-Villars à court-moyen terme.

Un sondage a été proposé aux habitants afin de connaître leurs besoins.

Un bus a desservi les habitants pendant le Venoge Festival en août et l'Expo de Cossonay en octobre.

Nous tenons à relever l'efficacité de la brigade des chauffeurs et nous les remercions pour leur disponibilité, leur ponctualité et leur politesse.

Ludothèque intercommunale de la Venoge

Située à Cossonay dans le bâtiment du Pré-aux-Moines, sous le restaurant. L'équipe chaleureuse composée d'une ludothécaire et de plusieurs bénévoles (9) se font un plaisir de conseiller sur le choix d'un ou plusieurs jeux parmi l'assortiment de plus de 1'561 jeux répartis par catégorie d'âge. Il est proposé également des jeux d'extérieur et des jouets pour Tout-Petits.

Quelques chiffres : 4'469 jeux ont été loués en 2023. 118 abonnements, 38 nouveaux abonnements, 48 abonnements renouvelés et 32 abonnements en cours. Achat de 204 nouveaux jeux.

Plusieurs manifestations ont été organisées pendant l'année, soirée jeux sur l'invitation de la bibliothèque de Daillens et après-midi jeux le dernier dimanche des vacances de Pâques. Un fiasco pour la journée Nationale du jeu.

Société de tir

La commune de Lussery-Villars est rattachée à la société de tir de La Sarraz avec les communes de Dizy, Eclépens, Ferreyres, La Sarraz, Orny et Pomaples. Un tir des Municipalités est organisé au mois de septembre. C'est l'occasion de se rencontrer et d'évaluer nos qualités de tireurs.

Domaines

Terrain communal

La commune loue à nos agriculteurs dans la commune 102'714 m² au total. La commune a pris à sa charge le broyage des débris de bois sur les différents terrains communaux afin de remettre en état les lieux.

Forêts

Notre commune fait partie du Groupement forestier du Sépey-Mormont avec les communes de Bettens, Bournens, Boussens, Cossonay, Daillens, Dizy, Eclépens, Gollion, La Chaux, La Sarraz, Orny, Penthaz et Pomaples. La surface forestière totale (privé et commune) est de 30 hectares. La Municipalité doit se déterminer pour le changement de groupement forestier et elle ne souhaite pas rejoindre le groupement forestier du Grand Bois et désire rester comme actuellement.

Pas de frais d'entretien. Une mise de bois a été proposée en décembre pour les personnes titulaires de l'autorisation.

2 demandes d'abattage d'arbre sur la commune. Le saule vers le moulin s'est cassé et a été abattu car il représentait un danger pour les piétons.

Bâtiments communaux

Maintenance et transformations

Les travaux d'entretien et de transformation ont été élaborés selon le budget annuel, en fonction de l'état général des bâtiments et selon les demandes des utilisateurs.

Gestion des bâtiments communaux

La gérance des bâtiments communaux est confiée à Publiaz pour les appartements du vieux collège (pl. de Lussery 4), du collège (rte d'Eclépens 2), du bâtiment Grob (pl. de Lussery 2), de la maison de commune (rue de Villars 10) et de la salle des Vergers (rte d'Eclépens 13).

Ci-dessous, quelques explications des travaux ou entretiens effectués en 2023.

Vieux-collège (Place de Lussery 4)

Une révision totale de l'horloge du clocher a été effectuée en 2023.

Auberge communale (Dîme 2)

La société Midas Rénovation a établi une offre pour les éventuels travaux et possibilités de d'aménagement intérieur de l'Auberge. L'offre n'a pas été retenue au vu des travaux trop importants.

Des travaux de carrelage ont été exécutés à la chambre froide et au local « Pâtisserie », ils étaient obligatoires pour l'hygiène. Changement des moustiquaires pour tout le bâtiment.

Nous remercions Marion et Jacky pour le soin et l'entretien qu'ils apportent à ce lieu.

Administration communale

Afin de mieux recevoir, une ouverture a été effectuée entre le hall d'entrée et le secrétariat. L'endroit a aussi été repeint en blanc.

Salle des Vergers (Eclépens 13)

La salle des Vergers a été utilisée : 80 fois. Lors des réservations, il est exigé une inscription sur la plateforme POCAMA afin de simplifier l'autorisation et la délivrance de permis temporaire. A l'exception de la location du refuge.

La salle des Vergers est occupée également pour des cours Pilates le jeudi soir, le mercredi soir Rosa Brocard pour des cours de gym dames et diverses séances d'associations.

Il a été remplacé les couvertines sur murs de parapets d'escaliers pour l'appartement.

L'association Vaux-Lierre a posé des planches de protection contre les façades pour les hirondelles.

Collège (Eclépens 2)

Peu d'entretien a été nécessaire. Rhabillage du mur et pilier de la clôture de la cour d'école
Des problèmes récurrents avec les chasses d'eau des toilettes des classes qui coulent. La consommation d'eau excessive donne des soucis. L'entreprise Cuenoud a contrôlé et des tests ont été entrepris.

La mise en conformité de l'électricité a été effectuée, par suite du contrôle périodique.

Refuge

Le refuge a été utilisé : 64 fois.

Pour rappel, le refuge est réservé uniquement aux habitants du village.

Villars 10, maison de commune

La demande crédit d'investissement pour la transformation du bâtiment, soit la construction d'un appartement et agrandissement des deux appartements existants – Assainissement énergétique, pose d'une pompe à chaleur et panneaux solaire – Construction de garages à voiture a été accordée par le Conseil général en février.

Le montant total des travaux avec variantes, taxes, architecte et réserves incluses est estimé à CHF 1'645'000.00 TTC.

Le locataire a été relogé en avril et les travaux ont débuté en juin pour une durée estimative de 14 mois. La commune a mandaté un service externe (AMO) pour le contrôle des factures et du chantier.

Abri PC

Un local est loué à un groupe de musicien pour leurs répétitions. Les jeunes du village ont toujours un local aussi à leur disposition.

Energie-environnement

Une convention de collaboration avec Innergia a été établie afin de faire une pré-étude sur les ressources et les infrastructures communales pour déployer la transition énergétique sur le territoire communal.

Règlements en vigueur

Pas de révision de règlements communaux en 2023. Pour 2024, le règlement sur l'évacuation et épuration des eaux sera révisé en collaboration avec le bureau Mosini et Caviezel. Egalement, le règlement sur le tarif des émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

Règlement	Adoption
Conseil Général	21.06.2016
Gestion des déchets	09.11.2012
Plan général d'affectation et police des constructions	09.10.2006
SDIS	29.06.2005
Cimetières	30.04.2003
Fichiers informatiques et protection des données personnelles	18.12.1996
Police	18.12.2022
Tarifs et émoluments du contrôle des habitants	13.01.2022
Evacuation et épuration des eaux	23.08.1989
Distribution de l'eau et tarifs	04.09.2017
Subventionnement des études musicales	21.06.2016
Règlement des arbres et plan de classement	14.08.2013
Règlement sur la taxe de séjour	12.02.2008
Refuge	23.05.2016
Salle des Vergers	23.08.2011

La Municipalité exprime ses vifs remerciements à toutes les personnes qui ont œuvré pour le bien de la commune et pour leur travail accompli durant l'année écoulée. Elle remercie également les Conseillères et Conseillers généraux pour leur engagement, ainsi que pour la confiance entretenue avec la Municipalité.

Deuxième partie – Comptes 2023

Préambule et bases légales

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2023.

Le bilan et le compte d'exploitation sont établis conformément aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes. De même, chaque poste des comptes de fonctionnement est comparé avec le résultat de l'année précédente et le budget de l'exercice concerné.

Comme les règles régissant la tenue d'une comptabilité l'exigent, la concordance des soldes des relevés de comptes postaux et bancaires avec ceux ressortant des comptes tenus par la bourse communale a été vérifiée.

Nous portons également à votre connaissance que la fiduciaire chargée de la révision de nos comptes a effectué son contrôle le 3 mai 2024.

Comptes 2023 – Résultats principaux des comptes 2023

Ceci exposé, nous vous prions de trouver ci-après les résultats principaux des comptes 2023 :

- **Bilan**

	<u>01.01.2023</u>	<u>31.12.2023</u>		<u>Evolution</u>
Total de l'actif	3'244'100.28	3'494'013.26	+	249'912.98
Capital	267'091.35	268'158.17	+	1'066.82

- **Comptes d'exploitation**

Excédent de revenus 2023 selon comptes	CHF	1'066.82
Excédent de charges 2023 selon budget	CHF	135'700.00
Revenus supplémentaires 2023 par rapport au budget	CHF	136'766.82

<u>Exercice 2023</u>	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
Impôt sur le revenu des personnes physiques	CHF 895'152.75	CHF 990'000.00

<u>Exercice 2022</u>	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
Impôt sur le revenu des personnes physiques	CHF 738'968.87	CHF 990'000.00
Résultat	CHF 451.53	CHF -32'750.00

- **Amortissements et fonds de réserve 2023**

AMORTISSEMENT 2023

- Achat d'une action SAPJV	CHF	200.00	
- Dégrév./défalcation impôts	CHF	5'669.57	
- Amort./pertes sur débiteurs	CHF	1'585.85	
- Réseau d'eau Vy-de-Mauraz	CHF	28'000.00	
- Amort. suppl. Vy-de-Mauraz préavis 03/2023	CHF	66'695.70	
- Bâtiment des Vergers	CHF	46'665.00	
- Amort. suppl. bât. Vergers	CHF	65'000.00	
- Mise en conformité WC Auberge	CHF	2'090.00	
- Amort. solde des travaux antérieurs	CHF	4'042.80	
Sous-total			CHF 219'948.92

PRÉLÈVEMENTS AUX FONDS DE RÉSERVE 2023

- Financ. spéciaux, déchets	CHF	7'000.00	
- Fonds de réserve pour pertes sur débiteurs	CHF	4'400.00	
- Fonds de réserve pour pertes débiteurs impôts	CHF	800.00	
- Fonds de réserve pour création place de jeux	CHF	15'000.00	
Sous-total			CHF 27'200.00

ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RÉSERVE 2023

- Financ. spéciaux, service des eaux	CHF	264'996.11	
- Financ. spéciaux, épuration eau	CHF	1'603.02	
Sous-total			CHF 266'599.13

TOTAL			CHF 513'748.05
--------------	--	--	-----------------------

- **Résultat détaillé**

	COMPTES		BUDGET	
Résultat 2023 avant amortissements	CHF	460'414.87	CHF	-40'900.00
Dégrév./défalcations impôts/Amort.	CHF	-7'255.42	CHF	-20'000.00
Amortissement	CHF	-212'693.50	CHF	-76'800.00
Résultat après amortissements	CHF	240'465.95	CHF	-137'700.00
Prélèvement fin. spéc., déchets 9280.4	CHF	7'000.00		
Prélèvement fds rés. place de jeux 9282.4	CHF	15'000.00	CHF	15'000.00
Prélèvement fds rés. pertes/débiteurs 9282.11	CHF	4'400.00		
Prélèvement fds rés. pertes/impôts 9282.12	CHF	800.00		
Attrib. aux fin. spéc., service des eaux 9280.1	CHF	-264'996.11	CHF	-13'000.00
Attrib. aux fin. spéc., épuration 9280.2	CHF	-1'603.02		
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-)	CHF	1'066.82	CHF	-135'700.00

Comptes 2023 - Présentation succincte

		Charges		Revenus				Charges		Revenus	
		Comptes	Budget	Comptes	Budget			Comptes	Budget	Comptes	Budget
10	Autorités & Municipalité	91 758.95	100 500.00	8 500.50	12 000.00						
11	Administration	330 778.45	341 500.00	126 823.50	126 750.00						
15	Assoc. cultur., loisirs et dons	46 903.75	36 700.00	-	-						
16	Tourisme	4 820.00	4 700.00	229.00	200.00						
18	Transports Publics	39 622.05	41 200.00	-	-						
19	Informatique	18 216.50	29 000.00	-	-	Administration gén.	532 099.70	553 600.00	135 553.00	138 950.00	
20	Contentieux	1 057.85	800.00	-	-						
21	Impôts	15 656.20	32 000.00	1 223 095.32	1 231 400.00						
22	Service financier	288 007.23	321 450.00	265 147.30	235 400.00						
23	Amortissements et réserves	1 785.85	-	4 653.70	-	Finances	306 507.13	354 250.00	1 492 896.32	1 466 800.00	
31	Domaines	2 200.00	2 200.00	6 115.55	4 600.00						
32	Forêts	5 676.70	6 100.00	895.00	-						
351	Auberge communale	45 049.75	49 050.00	30 000.00	30 000.00						
352	Vieux-Collège	11 991.35	13 400.00	23 328.75	22 700.00						
353	Collège	27 392.50	25 500.00	56 187.05	57 050.00						
354	Chapelle	3 488.70	5 550.00	-	-						
355	Bâtiment "La Tanière"	27.15	250.00	-	-						
356	Maison de commune	9 962.40	5 650.00	13 800.00	13 800.00						
357	Abri Pci	1 891.85	4 350.00	-	-						
359	Refuge	1 912.50	4 250.00	5 500.00	3 000.00						
360	Bâtiment des Vergers	146 445.22	82 600.00	34 800.00	32 800.00						
361	Bâtiment Grob	3 437.95	4 000.00	18 977.70	18 800.00	Domaine et bâtiments	259 476.07	202 900.00	189 604.05	182 750.00	
42	Urbanisme	4 102.95	56 000.00	-	-						
43	Routes	49 630.35	58 300.00	6 687.20	500.00						
44	Parcs Promenades Cimetières	22 570.69	22 000.00	15 000.00	15 000.00						
45	Ordures Ménagères & déchets	77 623.25	76 100.00	71 712.45	70 000.00						
46	Epuration	48 465.10	65 500.00	48 465.10	52 000.00						
47	Cours d'eau	-	1 000.00	-	-	Travaux	202 392.34	278 900.00	141 864.75	137 500.00	
51	Enseignement primaire	184 383.22	172 700.00	-	-						
52	Enseignement secondaire	58 974.09	69 250.00	-	-						
54	Orientation professionnelle	696.35	700.00	-	-						
58	Temples & Cultes	3 288.10	4 000.00	-	-	Instruct. publ. et culte	247 341.76	246 650.00	-	-	
60	Administration	46 548.30	53 350.00	3 795.00	4 000.00						
64	Service des inhumations	833.30	1 500.00	-	-						
65	Service du feu	14 755.30	15 000.00	-	-						
66	Protection civile	11 529.60	11 950.00	-	-	Police	73 666.50	81 800.00	3 795.00	4 000.00	
71	Régionalisation Aide Sociale	126 442.00	119 000.00	-	-						
72	Prévoyance sociale cantonale	214 720.80	228 600.00	-	-	Sécurité Sociale	341 162.80	347 600.00	-	-	
81	Service des eaux	407 208.33	88 400.00	407 208.33	88 400.00	Service Industriels	407 208.33	88 400.00	407 208.33	88 400.00	
						TOTAUX	2 369 854.63	2 154 100.00	2 370 921.45	2 018 400.00	
						Excéd. charges/revenus			1 066.82	-135 700.00	



CONCLUSIONS

La Municipalité tient à remercier dans son ensemble le Conseil pour la confiance qu'il lui témoigne, ainsi que pour le travail effectué. De même, elle a apprécié tout au long de l'année, la collaboration des commissions qui lui apporte une aide et un soutien précieux, avec le souci constant d'une bonne gestion du bien commun.

La Municipalité exprime ses remerciements au personnel de la Commune qui contribue au bon fonctionnement de l'administration communale.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LUSSERY-VILLARS

- vu le préavis municipal no 01/2024,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le rapport de gestion 2023,
2. d'adopter les comptes communaux de l'exercice 2023,
3. de virer l'excédent de revenus de CHF 1'066.82 au compte Capital,
4. d'approuver la gestion de la Municipalité pour ce même exercice et de lui en donner décharge,

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2024.

MUNICIPALITE DE LUSSERY-VILLARS

Le Syndic :



Y. Stutzmann



La Secrétaire



A.-C. Baud